



**Consolato Generale d'Italia
Lagos**

VISA D'ENTRÉE POUR MOTIFS D'AFFAIRES

Le visa d'affaires permet l'entrée en Italie, pour un séjour de courte durée, aux étrangers qui souhaitent voyager pour des raisons économiques et commerciales, pour des contacts ou des négociations, pour l'apprentissage ou la vérification de l'utilisation et du fonctionnement de biens instrumentaux achetés ou vendus dans le cadre de contrats commerciaux et de coopération industrielle.

Le dossier de demande de visa doit contenir :

1. [Formulaire de demande de visa](#), rempli et signé ;
2. Passeport en cours de validité (avec une échéance d'au moins trois mois supérieure à la durée du séjour) ;
3. Une photo récente au format [ICAO](#) ;
4. Copie des derniers visas obtenus ;
5. Lettre d'invitation d'une entreprise italienne, rédigée sur papier à en-tête, datée et signée par un responsable de la société dont le nom figure sur l'extrait de la Chambre de Commerce ;
6. Copie d'une pièce d'identité du responsable de la société ayant signé l'invitation ;
7. Réservation aérienne aller-retour ;
8. Réservation hôtelière ou déclaration d'hébergement ;
9. Assurance santé voyage valable pour toute la durée du visa, avec une couverture minimale de 30 000 € pour les frais d'hospitalisation d'urgence et de rapatriement ;
10. Relevés bancaires des 3 derniers mois ;
11. Certificat attestant le paiement des impôts et certificat de création d'une société (certificat d'enregistrement d'une société ou d'une activité) ;
12. Preuve d'activités commerciales au Nigéria, contacts professionnels récents, relation commerciale en cours avec la société invitante (contrats, factures, correspondance commerciale, etc.).

La liste des documents ci-dessus doit être considérée comme indicative pour les usagers. Ce Consulat se réserve le droit d'effectuer des vérifications supplémentaires selon le cas et de demander des compléments documentaires.